



CERTIFICATS MEDICAUX

Le certificat médical

est obligatoire pour pouvoir pratiquer

- les 2 premières séances peuvent être faites sans certificat
- à la 3^e séance, sans certificat médical, la personne est refusée / ne peut pas pratiquer

le certificat médical précise

absence de contre indication à la pratique d'activités physiques
ou non contre indication à la pratique d'activités physiques
pour l'aquagym, il précise aquagym

validité

valable 3 ans (selon la réponse au questionnaire de santé)

- N certificat médical
- N+1 questionnaire de santé (document ci-joint)
- N+2 questionnaire de santé
- N+3 nouveau certificat médical

voir schéma page suivante

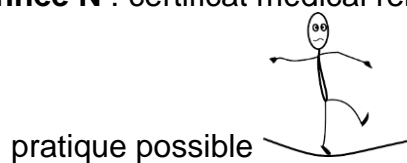
Le questionnaire de santé

doit être remis à la date "d'expiration" du certificat médical
c'est la date du certificat médical qui fait fois



s'il n'est pas remis, la personne est refusée / ne peut pas pratiquer

le secrétariat envoie le questionnaire de santé à la personne concernée 1 mois avant
l'expiration du certificat médical



Année N : certificat médical remis



Année N+1 : questionnaire de santé

<p>toutes les réponses = NON ET questionnaire de santé remis = pratique possible</p> 	<p>réponses avec OUI pratique non possible voir son médecin pour un nouveau certificat</p> <p>nouveau certificat médical remis = pratique possible</p> 
--	---

Année N+2 : questionnaire de santé

<p>toutes les réponses = NON ET questionnaire de santé remis = pratique possible</p> 	<p>réponses avec OUI pratique non possible voir son médecin pour un nouveau certificat</p> <p>nouveau certificat médical remis = pratique possible</p> 
--	--

Année N+3 : nouveau certificat médical obligatoire